

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 180

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Aide Départementale pour le Contrat de Ville (ADCV) - 1ère répartition 2017

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 39 04**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération du 31 mars 2017, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2017 une enveloppe de 1 697 000 €

Par délibération numéro 162 du 17 juillet 2015, la commission permanente a adopté le nouveau cadre d'intervention départemental en faveur de la politique de la ville et précisé les critères d'éligibilité à l'octroi des subventions.

PRESENTATION DES DEMANDES

Il vous est proposé de vous prononcer sur la première répartition du crédit concerné, selon le détail figurant en annexe.

Ces demandes correspondent à un montant total de 375 157 €, concernant 40 dossiers déposés par des associations œuvrant sur les communes d'Aix-en-Provence, Aubagne, Châteaurenard, Istres, Marignane, Marseille, Miramas, Orgon, Salon-de-Provence, Septèmes les-Vallons, Tarascon et Vitrolles.

Ces associations ont répondu aux appels à projets partenariaux des nouveaux contrats de ville de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et des intercommunalités Arles Crau Camargue Montagnette et Terre de Provence.

PROPOSITIONS ET INCIDENCES FINANCIERES

Compte tenu de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, je vous propose :

- de donner votre accord aux propositions détaillées en annexe pour un montant total de 107 113 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer, pour les bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23.000 €, une convention conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

La dépense sera imputée au Chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL